

Thuin, le 6 mai 2026



Aux Présidents, Commandants et
Officiers des sociétés folkloriques
thudiniennes

Contact : Sandrine MAQUET
071/55.94.07 – sandrine.maquet@thuin.be
Nos réf. : SM/SM/00332/2026

Objet : Saint Roch 2026 – Code de Roulage & informations.

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà maintenant à quelques jours de la Saint Roch et nous sommes tous impatients !

Mais avant de nous retrouver et partager ce moment folklorique, c'est le moment des toutes dernières communications que, sans aucun doute, vous connaissez déjà pour la plupart. Néanmoins, vous les retrouverez au verso de ce courrier.

Cette édition 2026 de la Saint Roch est encadrée par de nouvelles mesures de sécurité visant à prévenir les nuisances et tout débordement de badauds sur la voie publique. Ces dispositions résultent d'une réflexion approfondie menée en collaboration avec les services médicaux, de police et d'incendie.

De nombreuses informations contradictoires ont circulé sur les réseaux sociaux ; vous trouverez ci-après les mesures effectivement arrêtées pour cette édition :

- Fermeture des « **Night Shop** » au plus tard à minuit.
- **Révision des horaires** pour la nuit **du samedi au dimanche**, à savoir : pour **tous les débits de boissons**, arrêt du service à **02h00** et évacuation du public avec fermeture à 02h30.
- **Sur la voie publique** : arrêt de toute diffusion de musique et fermeture des métiers forains une heure avant celle des débits de boissons, soit ; la nuit du samedi au dimanche à 01h30, les nuits du dimanche au lundi et du lundi au mardi à 03h00 et le mardi à 23h00.
- **Diffusion de musique sur la voie publique** durant l'ensemble des festivités ; celle-ci **reste autorisée**, pour autant qu'elle ne soit **pas animée par un DJ** ni accompagnée de jeux de lumières de type "discothèque" (*spots colorés, lasers, stroboscopes, etc.*).

Nous espérons que l'ensemble de ces dispositions contribuera à offrir un cadre plus serein, permettant à chacun de profiter pleinement des festivités, tout en garantissant la sécurité et la tranquillité de tous.

A toutes et tous, nous vous souhaitons une excellente Saint Roch 2026 !

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice générale,

Ingrid LAUWENS

Par le Collège,

L'Echevine du folklore

Véronique THOMAS

La Bourgmestre,

Rachel SOBRY

Grand'Rue 36 - 6530 THUIN (Belgique) - 071/55.94.11 – www.thuin.be - Facebook: Ville de Thuin

Tout courrier doit être adressé à Madame la Bourgmestre

Recommandation et informations utiles

- les sociétés se déplaçant sur la voie publique en dehors du périmètre fermé et hors du cortège de la Marche Militaire prévoiront **un encadrement conforme**, avec des signaleurs habilités (majeurs, munis de gilets fluo et de signaux C3) et des véhicules équipés de gyrophares à l'avant et à l'arrière du groupe.

- durant le cortège, des sociétés organisent une distribution de **bouteilles d'eau en plastique** dans les rangs. Cependant une fois vides, ces bouteilles sont souvent déposées un peu partout dans la ville. Nous savons que certains parmi vous, s'organisent en prenant dans leur giberne **des sacs PMC** pour y collecter les bouteilles vides. **Nous souhaiterions que l'ensemble des sociétés appliquent ce procédé.** Les sacs PMC remplis, pourront être déposés sur les lieux de rassemblement (proche des cabines WC mobiles), sur le parcours (à côté des poubelles publiques) ou encore chez un privé avec accord au préalable.

- **nos équipes techniques** procéderont au **nettoyage de la ville** durant les festivités. Il arrive que, lors des réveils, les ouvriers soient empêchés d'effectuer leur travail en raison de la présence de certains groupes de marcheurs. **Merci de veiller à leur laisser le passage** et de leur réserver un accueil cordial.

- l'organisation du « **raclot** » est prévue pour les sociétés qui le souhaitent et les mesures de Police sont prises à cet effet. Néanmoins, les sociétés qui y participent sont invitées à se faire connaître par mail à secretariat@thuin.be avec le nombre approximatif de participants et si des chars et/ou remorques sont prévus. Nous vous rappelons que les véhicules folkloriques de ce type devront être conformes aux prescriptions de la circulaire du SPF Mobilité datée du 22/01/2009.

- vous avez reçu récemment l'arrêté de Police relatif **aux tirs**. Il convient de rappeler à vos « fusils & tromblons » que les tirs isolés sont interdits.

- un **poste de secours** sera installé au 52 rue 't Serstevens (Laboratoires Réunis) selon l'horaire suivant :

Samedi de 19h30 à 01h30 / Dimanche de 12h00 à 01h30 / Lundi de 08h00 à 00h30

Ce poste de secours sera joignable au 0468/14.53.15 (ou via le 112). Des équipes mobiles seront également présentes tout au long du cortège. En dehors de ces horaires, contactez directement le 112.

- différentes zones de fermeture sont mises en place par les services techniques de la Ville de Thuin, que ce soit le périmètre fermé de la Ville-Basse et/ou aux abords du cortège. **Les barrières** installées visent à garantir la sécurité de tous. Toute ouverture non autorisée constitue un risque important et sera considérée comme infraction.

- tous les documents utiles sont disponibles sur les sites internet www.thuin.be (ex : mesures de Police) et www.saintrochthuin.be (ex : dans l'onglet « archives » les rapports des réunions du Comité St Roch).

- **Merci d'être particulièrement attentifs aux habitants et à leur cadre de vie**, leurs propriétés restant de leur jouissance personnelle. En d'autres termes, dès que vos rangs sont rompus, il n'est pas autorisé de prendre possession du domaine privé (devantures de maisons, pelouses, allées de garage, appuis de fenêtre, etc.), sauf si accord préalable des propriétaires. Nous comptons sur vous, pour informer vos troupes en ce sens.